



# REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

## Festival Manga de Deauville du 25/08/2024

### Article 1 - Généralités

Le présent règlement régit le déroulement du concours Cosplay organisé par l'Association Cosplay Yumigami lors du Festival Manga de Deauville au CID de Deauville.

Les participants s'engagent, en s'inscrivant au concours, à respecter le présent règlement.

Tout manquement à l'un ou plusieurs des articles décrits ci-dessous pourra entraîner la disqualification du ou des participants concernés.

### Article 2 - Organisation du concours

Le Concours cosplay se déroule le **25/08/2024**, de **13h45** à **14h45** sur la scène principale.

Le Concours est ouvert à tous, sous certaines conditions pour les participants mineurs (décrits à l'article 4 du présent règlement).

Les inscriptions se font obligatoirement en ligne via un formulaire Google Forms, dont le lien sera transmis par l'association sur les réseaux sociaux dont elle dispose, ou en se rendant sur le lien du formulaire précisé à l'article 4 du présent règlement.

Les inscriptions au concours sont ouvertes du **Vendredi 1 Mars 2024 à 10h00** au **jeudi 1er Août 2024 à 23h59**. Toute inscription reçue après cette date sera automatiquement refusée et aucune réclamation ne sera possible.

Un vestiaire est mis à disposition pour les participants du concours.

Les membres du jury du concours sont choisis par l'Association Cosplay Yumigami et par l'organisation compétente du Festival Manga Deauville.

Les résultats du concours seront annoncés le jour même, à **16h20**.

### Article 3 - Thèmes et Catégories

Les participants peuvent s'inscrire en catégorie Solo ou en catégorie Groupe. Aucune distinction ne sera faite pour chaque catégorie lors du concours.

Le dit concours est divisé en deux catégories : Cosplay et Original Characters. Les participants peuvent donc défiler dans des costumes représentant un personnage de manga, de jeu vidéo, de BD, de film, de série etc. dès que l'œuvre dont est issu le personnage est officielle ou dans le cadre d'un OC - Original Characters, issue de leur imagination, inspiré d'un personnage existant ou non. Les créations de type OC, doivent cependant correspondre au visuel donné par le participant au moment de son inscription.

### Article 4 - Inscription au concours

L'inscription au concours se déroule via l'accès à un formulaire Google Forms, transmis par l'Association sur les réseaux sociaux dont elle dispose pour la communication de l'événement (Facebook, Instagram...), disponible sur [le site internet du Festival](#), ou en se rendant directement sur le formulaire via le lien suivant :

Les inscriptions ouvrent le **Vendredi 1 Mars 2024 à 10h00** au **jeudi 1er Août 2024 à 23h59**.



## REGLEMENT CONCOURS COSPLAY *Festival Manga de Deauville du 25/08/2024*

Toute inscription reçue au-delà de cette date sera automatiquement refusée et aucune réclamation ne sera recevable.

Les participants mineurs devront obligatoirement compléter une autorisation parentale pour pouvoir s'inscrire au concours. L'autorisation parentale est disponible via le lien suivant : Elle doit impérativement être jointe à l'ensemble des documents demandés lors de l'inscription pour que celle-ci soit complète. Aucun participant mineurs ne peut participer au concours sans autorisation parentale.

Une fois l'inscription complétée et envoyée, aucune modification ne sera possible (choix du costume, bande son, liste des accessoires etc).  
Chaque inscription sera étudiée avant validation. Seules les inscriptions entièrement complétées seront prises en compte.

Un e-mail de validation sera envoyé au participant pour confirmer son inscription au plus tard 7 jours calendaires après la date de clôture des inscriptions.

Tout participant ayant son inscription validée devra impérativement se présenter sur le stand de l'association entre **10h00** et **12h30** afin de vérifier les divers points de son inscription (accessoires et décor sur scène, lancement de la bande son etc). Si le costume présenté ne correspond pas à celui indiqué lors de l'inscription et/ou s'il ne répond pas aux critères de sécurité de l'événement, alors la participation au concours pourra être refusée.  
Toutes les informations nécessaires seront transmises à chaque participant par e-mail au plus tard 3 jours calendaires avant la date du concours.

Un seul passage sur scène est autorisé par personne et par costume.

L'Association Cosplay Yumigami se réserve le droit de refuser une inscription dans les cas suivants :

- Si le nombre de participations validées est atteint (l'inscription, si complète, sera alors basculée sur la liste d'attente) ;
- Si un même personnage d'une même série est représenté plus de 2 fois ;
- Si une même série est représentée plus de 2 fois.

Pour les deux derniers critères, seules seront retenues les inscriptions par priorité chronologique (1er validé, 1er inscrit !).

Pour valider l'inscription et nous permettre de vérifier que le signataire a bien pris connaissance du règlement, merci de noter la phrase suivante en dessous du paragraphe "reconnais avoir pris connaissance" : Yumigami est le kami de la lune.

### **Article 5 - Nombre limite de participants**

Le nombre de places disponibles pour ce concours est limité au nombre de **15**.



## REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

### Festival Manga de Deauville du 25/08/2024

Si le quota d'inscriptions validées au concours est atteint (15 personnes), alors la clôture des inscriptions est prononcée.

L'Association s'engage à informer dans les plus brefs délais de la clôture anticipée des inscriptions sur les réseaux sociaux dont elle dispose pour la communication du concours.

#### Article 6 - Costumes

Les cosplays et costumes originaux faits mains par les participants à **50% et plus** sont priorisés lors de la validation des inscriptions, et valorisés lors du pré-judging.

Toutefois, les tenues achetées, commissionnées, empruntées ou "placards" restent autorisés et éligibles à un prix tant qu'ils respectent la part de travail fait main demandée pour le concours.

Par souci d'équité, les costumes déjà primés ne sont pas autorisés à être présentés lors de ce concours.

Les accessoires en mousse, bois léger, plastique, armes à embout orange déchargées (les munitions pourront être confisquées jusqu'à votre sortie de la convention) et, de manière générale, tous les accessoires réalisés dans un matériau jugé non dangereux sont acceptés.

#### Article 7 - Prestation

- **Durée** : la durée maximale pour la catégorie Solo est de **1mn30** ; la durée maximale pour la catégorie Groupe est de **2mn00**.
- **Accompagnants** : la présence d'un accompagnant doit être précisée lors de l'inscription (catégorie Solo uniquement). La pertinence de la présence d'un accompagnant sera validée ou non par l'association. L'accompagnant pourra être autorisé à accompagner le Cosplayeur dans les vestiaires pour aider à la mise en place du costume ou des accessoires mais devra les quitter une fois sa tâche accomplie. Les accompagnants sont interdits en backstage (à l'exception des accompagnants de mineurs).
- **Accessoires et décors** : ne sont autorisés les accessoires et éléments de décor sur scène que ceux qui ont été préalablement indiqués lors de l'inscription, leur nombre étant limité à **3 maximum**. Les participants doivent veiller à ce que les accessoires et éléments de décors ne soient pas nocifs, dangereux ou trop lourds pour eux, le public et/ou le staff de l'association. Aucun liquide, paillettes, confettis ou autres risquent de salir ou dégrader la scène n'est autorisé.
- **Aide** : Aucune personne, quelle qu'elle soit, n'est autorisée à vous aider lors de votre prestation sur scène.



## REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

### Festival Manga de Deauville du 25/08/2024

---

#### Article 8 - Médias

Pour que l'inscription soit complète, le participant doit renseigner toutes les informations demandées dans le formulaire (nom, prénom, coordonnées etc), mais également joindre les documents suivants :

- **au moins 3 images du personnage cosplayé** (images de référence), dont si possible au moins une permettant une vision intégrale du personnage, des pieds à la tête,
- **au moins 7 photos du costume en cours d'avancement**, ou Work in Progress (WIP), pour la catégorie Solo, **3 maximum par participant pour la catégorie Groupe**,
- **une bande son au format mp3**
- Si le matériel de l'événement le permet, il est possible de joindre **un fichier vidéo**. Ceci sera précisé dans le formulaire d'inscription.

Les formats de fichier acceptés sont les suivants : jpg, png, jpeg, mp3, mp4.

L'association ne peut prendre le temps de réduire le temps du fichier en question. Le candidat doit fournir un fichier audio du temps maximum à sa catégorie (solo ou groupe). Chaque fichier sera examiné. L'association se réserve le droit de refuser une inscription si l'un des fichiers joint ne correspond pas à la nomenclature prescrite, ne respecte pas la durée maximale de la catégorie de prestation ou n'est pas envoyé dans le bon format.

Pour des raisons techniques et de sécurité, l'association ne prête aucun micro aux participants pour leur prestation sur scène. Toutes les prestations devront obligatoirement être pré-enregistrées.

Il est également préconisé que chaque participant vienne avec l'ensemble de ses fichiers, en particulier les fichiers audio et vidéos, sur une clé USB en cas de problème technique indépendant de la volonté du staff de l'association.

---

#### Article 9 - Interdiction et Sécurité

Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française en vigueur, l'association interdit l'utilisation des objets et actes suivants :

- **Armes blanches** : toute arme offensive ou tranchante, en fer ou en acier, y compris les répliques d'armes de décoration en métal ;
- **Armes à feu** : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles ;
- **Armes de type "air soft" et répliques des uniformes de police et militaire** ;



## REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

### Festival Manga de Deauville du 25/08/2024

- **Objets pyrotechniques** tels que les briquets, allumettes, feux d'artifices, pétards, bougies et autres produits inflammables pouvant causer des brûlures au participant, au staff et/ou au public, mettre le feu à un accessoire, à la scène etc.
- **Les produits susceptibles de salir / détériorer la scène, et/ou de très petite taille** : nourriture, fumigènes, farine, confettis, plumes, paillettes, produits indélébiles etc.
- **Tout contenu (objet, geste, parole...) déplacé, violent, choquant et/ou malveillant** (pornographique, homophobe, raciste...);
- **Jet d'objet en direction du public et/ou du jury.**

L'association se réserve le droit de refuser le passage sur scène ou de stopper immédiatement la prestation d'un participant si elle juge qu'elle ne respecte pas l'un des critères énoncé dans le présent article, ou si la sécurité des autres participants, du staff et de manière générale de toute personne présente est mise en danger.

Le participant concerné sera alors automatiquement disqualifié du concours.

Pour leur propre sécurité, les participants ne sont pas autorisés à s'approcher de moins d'1m des bords de la scène.

Par souci d'impartialité, les membres de l'Association Cosplay Yumigami participant à l'organisation du concours, ainsi que les membres du jury, ne sont pas autorisés à participer au concours qu'ils encadrent ou qu'ils jugent.

---

### Article 10 - Jury et Notation

Chaque participant sera évalué par le jury sur le costume et la prestation, comptant chacun pour **50%** du barème.

La partie costume des participants sera examinée lors du pré-judging. Dans ce laps de temps, le jury pourra poser au participant toutes les questions qu'il jugera nécessaire à la notation du costume.

La partie prestation sera jugée en direct lors du passage sur scène.

Les critères de notation établis sont les suivants :

- **Costume** : difficulté de réalisation du costume, choix des matériaux (tissus, crafting...), ressemblance avec le personnage présent sur les images de références fournies **uniquement pour les cosplays**/ les OC dérogent à cette règle, ayant un barème adapté accès sur la création, confection et compréhension de l'histoire), mobilité du participant dans le costume, qualité du costume (finitions, détails...);
- **Prestation** : gestion du roleplay du participant, compréhension de la prestation par le jury et/ou le public, respect de l'œuvre dont est issu le personnage (uniquement pour les cosplay, les OC dérogent à cette règle, ayant un barème adapté accès sur la



## REGLEMENT CONCOURS COSPLAY Festival Manga de Deauville du 25/08/2024

création, confection et compréhension de l'histoire) , occupation de l'espace scénique par le participant, originalité de la prestation.

Les notes finales restent confidentielles jusqu'à l'annonce des résultats, et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation.

Par ailleurs, aucune réclamation sur la décision du jury ne sera acceptée.

Les membres du jury restent accessibles et disponibles après l'annonce des résultats afin de discuter du classement des participants, répondre aux questions des participants sur la prestation, le costume etc.

---

### Article 11 - Prix et Classement

Le classement se fait sous forme de podium (1ere place, 2eme place et 3eme place).

La présence de tous les participants au concours est obligatoire lors de l'annonce des résultats.

La remise des prix est décernée par les membres du jury.

Un prix spécial pourra également être décerné selon l'avis du jury. Le jury pourra choisir un intitulé parmi la liste non-exhaustive de prix suivante :

- **Prix coup de coeur** : costume / prestation coup de coeur du jury ;
- **Prix du Public** : si le public a apprécié particulièrement un participant, un groupe etc.
- **Prix Espoir** : pour un participant dont c'est le premier concours ;
- **Prix Encouragement** : pour récompenser les efforts d'un participant sur son costume, sa prestation...
- **Prix Forge** : pour récompenser un accessoire (arme, décor...), une armure ou tout autre élément fabriqué par un participant ;
- **Prix Costume** : pour récompenser la qualité d'un costume en particulier ;
- **Prix Prestation** : pour récompenser une prestation en particulier.

---

### Article 12 - Droit à l'image et Responsabilité

Les participants au concours autorisent, en adhérant au présent règlement, toute exploitation de leur image photographiée, filmée et/ou enregistrée prise durant la durée du concours, dans le cadre de la promotion de l'événement et/ou des activités de l'association.

D'autre part, l'Association Cosplay Yumigami s'engage à respecter l'article 226 du Code Pénal relatif à l'atteinte à la vie privée d'autrui, notamment en ce qui concerne l'exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et l'utilisation des photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.



## REGLEMENT CONCOURS COSPLAY Festival Manga de Deauville du 25/08/2024

Un formulaire de Droit à l'Image et à la Voix supplémentaire complété et signé est demandé à tous les participants lors de leur inscription (document disponible au début du formulaire d'inscription et via le lien suivant :

[https://drive.google.com/file/d/1XU-CxF\\_WwitT1gVcDmoKrZDc7ztwKkCy/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1XU-CxF_WwitT1gVcDmoKrZDc7ztwKkCy/view?usp=sharing)

Cette autorisation permet au vidéaste et photographe, choisi par Mille et Une Expo pour encadrer médiatiquement ce concours, de transmettre, diffuser et partager les photos des participants et les prestations réalisées par ceux-ci à l'Association Cosplay Yumigami, au Festival Manga de Deauville et sur ses propres réseaux. En cas de refus, l'inscription ne pourra être complète et sera automatiquement refusée.

Je soussigné-e :

.....,

reconnais avoir pris connaissance du présent règlement, et déclare en accepter sans réserve les termes et conditions.

**Signature du participant ou du représentant légal**

---

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter via notre page Facebook :

[Association Cosplay Yumigami](#) Ou à nous envoyer un mail à :  
[yumigamiasso@gmail.com](mailto:yumigamiasso@gmail.com)